



PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS 2013

PROGRAMME-CADRE

**Service de la vie communautaire, de la culture et des communications
Service des Travaux publics**

13 mars 2013

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. MISSION	3
1.1 Objectif général	3
1.2 Objectifs spécifiques	3
2. PROGRAMME	4
2.1 Période d'ouverture	4
2.1.1 Plateaux de baseball/softball/soccer/football	4
2.1.2 Plateaux de basketball	4
2.1.3 Plateaux de Pétanque/Bocce/Palet	4
2.1.4 Plateaux de planches à roulettes	4
2.1.5 Plateaux de tir à l'arc.....	4
2.1.6 Plateaux de hockey-balle	4
2.1.7 Plateaux d'hébertisme.....	5
2.1.8 Plateaux de tennis.....	5
2.2. Gestion des plateaux à pratique libre	5
2.3 Activités encadrées	5
2.4 Activités libres	6
3. TARIFICATION	8
4. RESSOURCES	9
4.1 Ressources humaines.....	9
4.1.1 Organigramme de fonctionnement	9
4.1.2 Mandat des unités administratives et des partenaires	10
4.1.3 Personnel affecté au programme	11
4.1.4 Formation du personnel	11
4.1.5 Guides pour le personnel	12
4.1.6 Comité municipal des plateaux sportifs extérieurs.....	13
4.2. Ressources physiques	13
4.2.1 Entretien des plateaux.....	13
4.3 RESSOURCES FINANCIERES	15
4.3.1 Coûts d'opération prévus 2013.....	15
4.3.2 Coûts d'opération 2011	15
4.3.3 Revenus d'exploitation 2011	16
4.4 Ressources informationnelles	16
5. ÉVALUATION.....	16
5.1 Rencontres annuelles	16
5.2 Indicateurs d'utilisation des terrains synthétiques.....	17
5.3 Coût de revient des plateaux.....	18
5.4 Utilisation des plateaux par site/plateau	20
6. DOCUMENTS PERTINENTS AU PROGRAMME CADRE DES PLATEAUX SPORTIFS EXTERIEURS	21
6.1 Guide de gestion des plateaux sportifs extérieurs	21
6.2 Règlements régissant l'Octroi de permis d'utilisation adulte des plateaux sportifs extérieurs	21
6.3 Guide du moniteur surveillant des plateaux sportifs extérieurs.....	21
6.4 Échéanciers de travail des Bureaux municipaux lavallois.....	21
6.5 Règlement L-4510 – Concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.....	21

INTRODUCTION

La municipalité gère 415 plateaux sportifs mis à la disposition des citoyens lavallois pour la pratique d'activités sportives extérieures. Ces différents plateaux sont utilisés par l'ensemble de la population et notamment par plus de 15 000 jeunes inscrits aux activités encadrées par les organismes lavallois.

1. MISSION

Le programme municipal des plateaux sportifs extérieurs vise à offrir un environnement de qualité adapté aux besoins de la population lavalloise pour la pratique d'activités sportives extérieures.

1.1 Objectif général

Permettre aux citoyens et principalement aux jeunes lavallois, de pratiquer des activités sportives extérieures dans un environnement sécuritaire, à proximité de leur milieu de vie et où l'offre de services est la plus variée et accessible possible.

1.2 Objectifs spécifiques

- Rendre accessibles à l'ensemble de la population lavalloise des plateaux sportifs extérieurs durant la période estivale;
- Gérer les infrastructures physiques de façon sécuritaire de manière à prévenir et à diminuer les risques reliés aux blessures sportives;
- Maintenir le support professionnel offert aux associations régionales et locales de sports de plateaux sportifs extérieurs;
- Maintenir la tarification à des coûts compétitifs par rapport aux autres municipalités environnantes;
- Favoriser des ajustements dans l'offre de services des associations régionales de sports de plateaux extérieurs de façon à y intégrer la promotion et le développement des saines habitudes de vie;
- Réviser la gestion des plateaux sportifs extérieurs sur la base d'indicateurs de performance reliés aux sports encadrés;
- Maximiser l'utilisation de nos plateaux sportifs performants.

2. PROGRAMME

2.1 Période d'ouverture

Les périodes d'ouverture des plateaux sont assujetties aux recommandations et autorisations du Service des travaux publics

2.1.1 Plateaux de baseball/softball/soccer/football

Afin de connaître l'échéancier des dates d'ouverture et de fermeture des parcs des différents secteurs, veuillez consulter le :[VCCC/partage/ressources matérielles/plateaux sportifs/bml](#)

2.1.2 Plateaux de basketball

Plateaux sportifs à utilisation libre et accessibles à la population, selon la température, du 6 mai au 25 octobre.

2.1.3 Plateaux de Pétanque/Bocce/Palet

Plateaux sportifs à utilisation libre par la population ou de façon encadrée par les organismes du milieu. Accessibilité aux plateaux du 6 mai au 25 octobre.

2.1.4 Plateaux de planches à roulettes

Plateaux sportifs à utilisation libre et accessibles à la population, selon la température, du 6 mai au 25 octobre.

2.1.5 Plateaux de tir à l'arc

Plateaux sportifs utilisés de façon encadrée par les organismes du milieu avec horaire d'ouverture précis. Accessibilité aux plateaux du 1^{er} mai au 15 octobre.

2.1.6 Plateaux de hockey-balle

Plateaux sportifs à utilisation libre par la population ou de façon encadrée par les organismes du milieu. Accessibilité aux plateaux selon la température du 6 mai au 25 octobre.

2.1.7 Plateaux d'hébertisme

Plateaux sportifs à utilisation libre et accessibles à la population selon la température du 6 mai au 25 octobre.

2.1.8 Plateaux de tennis

Plateaux sportifs à utilisation libre par la population ou de façon encadrée par les organismes du milieu. Accessibilité aux plateaux selon la température du 4 mai au 27 octobre (se référer au programme-cadre de tennis).

2.2. Gestion des plateaux à pratique libre

Les autres plateaux sportifs (tennis, basketball, pétanque, bocce, palet, planches à roulettes, tir à l'arc, hockey-balle, hébertisme, volleyball,) sont désignés comme des plateaux à pratique libre où la majorité de l'utilisation des plateaux s'effectue sans réservation et sans tarification par les citoyens. Les citoyens utilisent ces plateaux de façon spontanée durant les heures d'ouverture des parcs. Par contre, dans certains cas et à la discrétion des Bureaux municipaux lavallois, ce type de plateaux pourra être octroyé à un ou des groupes de citoyens ou des organismes pour la pratique d'activités organisées selon les normes de réservation et de tarification en vigueur.

Également, les plateaux sportifs à pratique encadrée (baseball, softball, football, rugby, soccer) peuvent être utilisés par les citoyens lavallois de façon libre en dehors des heures de surveillance des parcs. Ceci s'applique uniquement pour les plateaux à surface naturelle.

2.3 Activités encadrées

La grande majorité de l'offre de services dans les plateaux sportifs extérieurs de baseball/softball, soccer, football et rugby se déroule à l'intérieur d'activités encadrées par les associations régionales et les organismes locaux.

10 associations régionales
22 clubs locaux civils
7 institutions scolaires

L'ensemble de ces clubs et associations régionales regroupent environ 17 000 participants.

Ligues adultes

Plus de 2000 citoyens adultes utilisent de façon encadrée les plateaux sportifs extérieurs chaque année, et ce, principalement pour la pratique du soccer, du softball, du rugby, du football et du baseball. La priorité des heures est accordée aux activités jeunesse et les ligues adultes se voient attribuer par la suite les heures disponibles par le personnel des Bureaux municipaux lavallois. Consulter le *Règlement régissant l'octroi de permis d'utilisation adulte des plateaux sportifs extérieurs*.

Événements spéciaux

De nombreux événements spéciaux, tant au niveau local et régional qu'au niveau provincial et national, sont organisés par les organismes reconnus sur les plateaux sportifs. Consulter la procédure S.A. 009 du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications.

2.4 Activités libres

Les citoyens lavallois utilisent gratuitement de façon libre, dans la plupart des cas, les plateaux sportifs énumérés ci-contre. Les sites sont accessibles pour la population conformément à la réglementation sur les heures d'ouverture des parcs. L'utilisation se déroule selon un principe de partage entre utilisateurs (excepté pour le tennis où des règlements encadrent le temps d'utilisation). Les Bureaux municipaux lavallois peuvent émettre, dans certains cas, des réservations de sites à certains groupes ou organismes, principalement pour les plateaux de pétanque, bocce et hockey-balle.

Plateaux de basketball

32 sites répartis dans les 6 secteurs

Plateaux de pétanque

33 sites répartis dans les 6 secteurs

Plateaux de bocce

10 sites dans 3 secteurs

Plateaux de planches à roulettes

10 sites répartis dans 6 secteurs

Plateaux de tennis

26 sites municipaux dans 6 secteurs
2 sites en partenariat avec Tennis Laval

Plateaux d'hébertisme

2 sites (parc des Prairies et au Centre de la nature)

Plateaux de tir à l'arc

2 sites (parc de Valogne et Isabelle). Un coût d'adhésion pourrait être exigé de la part des organismes gestionnaires des sites.

Plateaux de hockey-balle

6 sites dans 4 secteurs

Plateaux de palet

1 site (parc Des Saules)

Plateaux de volleyball

6 sites dans 2 secteurs

Plateaux de fers à cheval

1 site (parc Pépin)

3. TARIFICATION

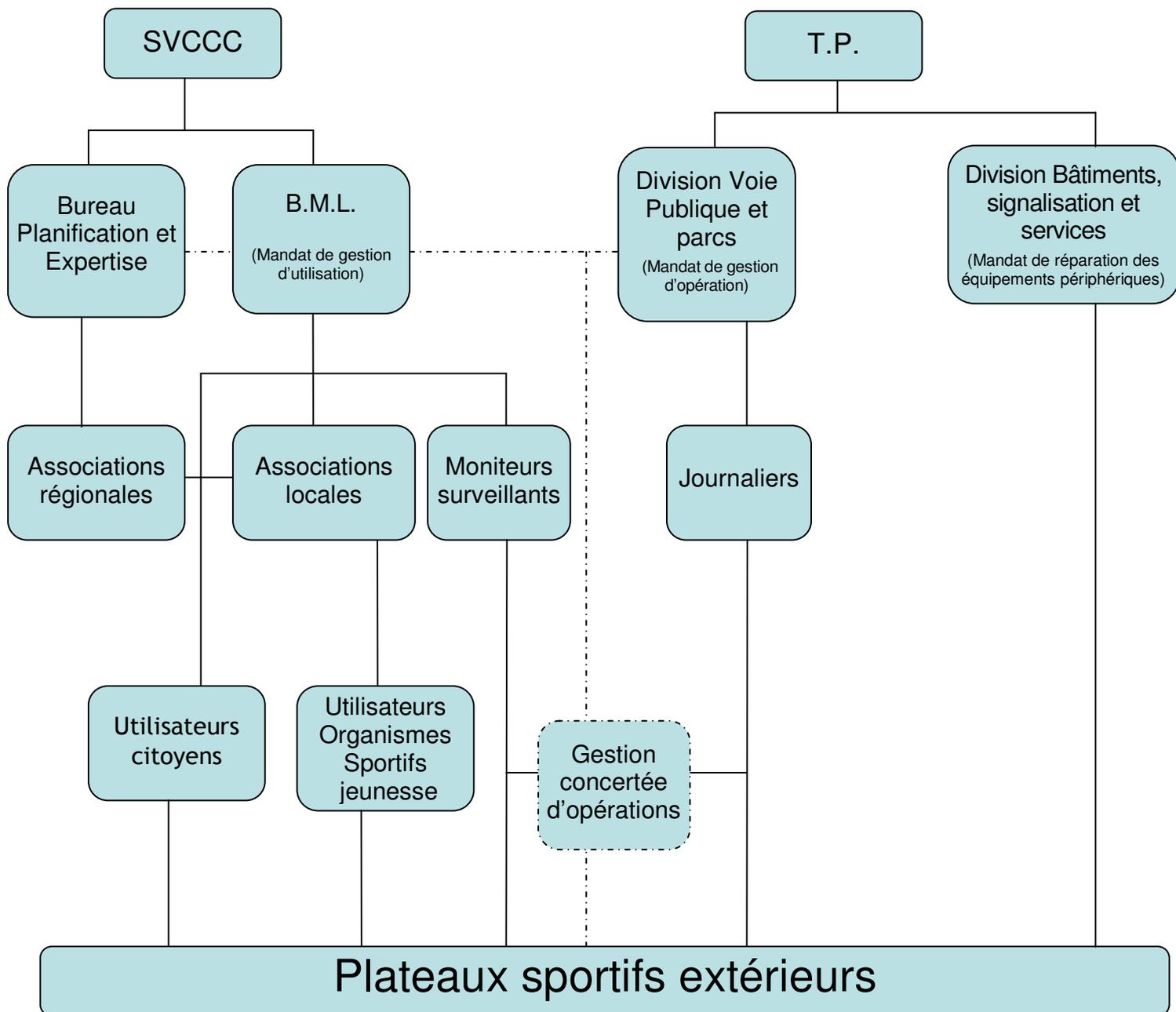
Tableau synthèse de la tarification des plateaux sportifs extérieurs (règlement L-10836).

Plateaux sportifs	Activités jeunesse	Activités adultes
Terrains sportifs	Gratuit	22 \$/h
Terrains synthétiques (soccer/football)	Gratuit (Organismes reconnus)	<p><u>Organismes reconnus</u></p> <p>Jour avant 18 h 30 Réservation annuelle : 19 heures et moins – 50 \$/h 20 à 49 heures – 40 \$/h 50 heures et plus – 30 \$/h</p> <p>Soir après 18 h 30 Réservation annuelle : 19 heures et moins – 75 \$/h 20 à 49 heures – 65 \$/h 50 heures et plus – 55 \$/h</p> <p><u>Organismes non reconnus</u></p> <p>Jour avant 18 h 30 Réservation annuelle : 19 heures et moins – 75 \$/h 20 à 49 heures – 65 \$/h 50 heures et plus – 55 \$/h</p> <p>Soir après 18 h 30 Réservation annuelle : 19 heures et moins – 100 \$/h 20 à 49 heures – 90 \$/h 50 heures et plus – 80 \$/h</p>

4. RESSOURCES

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Organigramme de fonctionnement



4.1.2 Mandat des unités administratives et des partenaires

Service de la vie communautaire, de la culture et des communications

Module Planification et expertise :

Le Bureau de la vie communautaire et le l'activité physique est responsable de l'élaboration du programme et du guide de gestion. Il s'occupe de la planification annuelle de l'utilisation des plateaux sportifs et voit à fournir l'expertise de gestion afin de s'assurer de la bonne marche du programme. Il voit, également, à la négociation des protocoles d'ententes avec les institutions scolaires pour l'utilisation de certains plateaux sportifs. De plus, il est responsable de l'entente en responsabilités partagées pour l'arbitrage.

Bureaux municipaux lavallois :

Les B.M.L. ont la responsabilité de gérer l'utilisation des plateaux sportifs. Ils sont responsables des ressources humaines (moniteurs-surveillants) affectées à la surveillance et à l'entretien des lieux et doivent gérer les ressources matérielles liées aux activités. Ils sont responsables de la gestion des ligues adultes et du suivi quotidien des grilles horaires d'utilisation.

Service des travaux publics

Voie publique et parcs (organisation du travail) :

Cette division est responsable de la planification annuelle de l'accessibilité, de l'entretien et de la gestion des contrats sur les plateaux sportifs. Elle s'occupe de l'encadrement des travaux effectués par les entrepreneurs et de la coordination des différents travaux d'entretien.

Voie publique et parcs (opérations) :

Cette division s'occupe de la préparation et de la fermeture des plateaux sportifs (entretien préventif). De plus, le personnel affecté à cette division s'occupe de façon général du lignage, des plaques et ancrages de buts et de la salubrité des plateaux sportifs.

Bâtiments, signalisation et services (opérations) :

Cette division est responsable de la réparation des équipements et infrastructures périphériques aux plateaux sportifs extérieurs. Elle s'occupe de l'encadrement des travaux effectués par les entrepreneurs (clôture, banc de joueurs, lumières, etc.).

Comité de planification pour l'entretien des plateaux sportifs extérieurs :

Ce comité conjoint réunit des représentants des Services de la vie communautaire, de la culture et des communications, de la division du support opérationnel, des bâtiments et des secteurs des travaux publics. Les mandataires travaillent à déterminer les priorités d'interventions nécessaires pour les différents plateaux et installations municipales. Ils ont, également, la responsabilité de produire un échéancier des travaux.

Sports Laval :

Cet organisme est mandataire de la municipalité par protocole d'entente pour coordonner le dossier de l'arbitrage pour les différents sports. Il est également responsable de la confection, en responsabilités partagées, des grilles horaires des parties de baseball et softball.

4.1.3 Personnel affecté au programme

Service de la vie communautaire, de la culture et des communications :

Employés	Nombre	Période et horaire de travail
Moniteurs-surveillants	Total : 133	Présents selon les périodes d'ouverture des plateaux et les horaires de travail sont variables en fonction des activités.
Qualifications requises :		
<ul style="list-style-type: none"> • 16 ans • Formation en premiers soins 		

4.1.4 Formation du personnelPersonnel du SVCCC

Moniteurs-surveillants : (rôle de préparation des plateaux, de surveillance et d'entretien général et spécifique aux terrains synthétiques)

Les moniteurs-surveillants sont conviés par leur supérieur immédiat des B.M.L. à une rencontre préparatoire de la saison (théorique et pratique). De plus, ils reçoivent un encadrement plus spécifique à leur entrée en fonction sur leurs lieux de travail, formation dispensée par leur supérieur immédiat.

4.1.5 Guides pour le personnel

Guide de gestion :

La Division planification et expertise du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications prépare chaque année un guide de gestion qui permet aux B.M.L. de voir à la gestion opérationnelle des plateaux sportifs. Voici les sujets qui y sont traités.

Table des matières

1. Liste des intervenants
2. Rôle des intervenants
3. Échéancier
4. Affectations es terrains
5. Règlements d'utilisation des terrains sportifs
6. Calendrier et codifications des joutes
7. Durée des parties et dimensions des terrains
8. Affectations des arbitres
9. Annulation des parties
10. Procédures de cueillette et de traitement des feuilles de joute
11. Rapport de fin de saison

Guide du moniteur-surveillant :

Ce guide, produit par la Division gestion des ressources humaines et financières du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications, est un outil de référence pour les moniteurs-surveillants. Son contenu permet de clarifier les attentes dans la prestation de rendement et de fournir des informations administratives de base. Voici les sujets qui y sont traités :

Table des matières

1. Accueil
2. Formation
3. Divers
4. Clarification des attentes – Rôle et tâches
5. Clarification des attentes – Événements spéciaux
6. Informations pertinentes à savoir
7. Éthique, les devoirs et les obligations des employés
8. Procédure
9. Les rapports
10. Annexes A et B

4.1.6 Comité municipal des plateaux sportifs extérieurs

Annuellement, au mois de mars, une rencontre du comité des plateaux sportifs est tenue afin de planifier adéquatement le déroulement de la saison estivale entre les différents services municipaux concernés (Travaux publics et VCCC). Les participants identifiés sont : un conseiller municipal, un chef de division et un coordonnateur de BML, la conseillère en aménagement et le régisseur des plateaux sportifs. Des représentants des travaux publics pourraient être sollicités également.

4.2. Ressources physiques

4.2.1 Entretien des plateaux

4.2.1.1 Plateaux sportifs à pratique encadrée

Les plateaux sportifs de soccer, football, rugby, baseball et softball sont entretenus par des entrepreneurs via des contrats octroyés par le Service des travaux publics. Il existe six types de contrats différents pour ces plateaux :

- SP-28001 – services d'entretien et de tonte du gazon des terrains de baseball particuliers et réguliers ; 278 150,48\$
- SP-28000 – entretien des terrains sportifs particuliers ; 138 724,55\$
- SP-27744 – travaux d'automne des plateaux réguliers ; 95 691,00\$
- SP-27745 – fourniture de terre à baseball et terreau pour travaux à l'automne ; 31 320,16\$
- SP-27999 – tontes régulières plateaux sportifs ; 44 890,44\$
- SP-27674 – lignage permanent pour les terrains de baseball ; 9 322,25\$
- SP-27878 – entretien des terrains synthétiques ; 41 909,50\$

4.2.1.2 Mécanique de réfection des terrains

Le Service des travaux publics procède, à l'automne, à des travaux préventifs et à des réparations sur certains plateaux. Avec l'aide de chacun des professionnels des BML, les terrains nécessitant les réparations (tourbe) sont identifiées et insérés dans l'échéancier de travail en fonction des dates de fin des activités. Ces travaux impliquent une ouverture tardive des plateaux concernés au printemps suivant. Ainsi, la sélection doit également se faire en fonction de rendre disponible un minimum de sites pour le début de la saison suivante.

Les travaux préventifs et de tourbe réalisés en 2012 pour l'ensemble des secteurs :

- Ensemencement et terreautage : 14 000 m² (SP-27744 et SP-28000)
- Réparations (tourbe) partielles et majeures : 16 703 m² (SP-27744 et SP-28000)
- Réparation de babine à Montmorency (machinerie et tourbe) : 252,00 \$
- Monticules à Chénier et à Marc-Aurèle Fortin : 13 000,00 \$
- Terrains tourbés par les secteurs (Isabelle et St Martin) : 36 000,00 \$
- Réparations des systèmes d'irrigation; 2 500,00 \$
- Personnel de supervision des différents contrats (2 X superviseurs) : 40 428,72 \$

4.2.1.3 Lignage temporaire

Les plateaux sportifs à pratique encadrée (baseball, softball, soccer, football et rugby) nécessitent le lignage des plateaux pour répondre aux normes de pratique des différents sports. Le Service des travaux publics est responsable du lignage des plateaux. Il existe deux types de lignage, soit le lignage temporaire et le lignage permanent. Le lignage temporaire (peinture au latex) s'effectue quotidiennement (entre 10 et 15 jours) sur les plateaux à l'aide de machinerie spécialisée.

4.2.1.4 Lignage permanent

Afin de minimiser l'utilisation de peinture sur nos terrains et de maximiser l'utilisation de personnel, la municipalité a installé des lignes de démarcation permanentes sur nos terrains de baseball. Celles-ci ne requièrent qu'un entretien minimal annuel afin de garder leur efficacité. En tout, 45 terrains de baseball sont aménagés avec ce type de lignage permanent à travers la municipalité pour une longueur totale de 3 800 mètres linéaires.

4.2.1.5 Plateaux sportifs à pratique libre

Les plateaux sportifs utilisés par les citoyens de façon libre sont entretenus par les employés du Service des travaux publics pour les travaux de début de saison et les travaux de correction en cours de saison. Les travaux d'entretien quotidien sont assumés par les moniteurs-surveillants du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications.

4.3 RESSOURCES FINANCIERES

4.3.1 Coûts d'opération prévus 2013

Service de la vie communautaire, de la culture et des communications	
• Personnel – 928 272 \$	
	Secteur 1-2 : 368 548 \$
	Secteur 3-4 : 279 734 \$
	Secteur 5-6 : 272 413 \$
• Équipement – 20 000 \$	

4.3.2 Coûts d'opération 2011

Service des Travaux publics
• Contrats d'entretien – 732 189 \$ (exclus les coûts en personnel des employés du Service des Travaux publics et les coûts associés à l'entretien des équipements et infrastructures périphériques aux plateaux : clôtures, lumières, bancs de joueurs, estrades, chalets, etc.)

Total des coûts d'opération annuels : plus de 1 600 000 \$ (excluant les coûts en personnel du Service des travaux publics et les coûts reliés à l'entretien des équipements et infrastructures périphériques).

4.3.3 Revenus d'exploitation 2011

Les revenus municipaux proviennent de la location des plateaux par les utilisateurs adultes :

- Location des plateaux sportifs – 70 000 \$

Total des revenus d'exploitation : 70 000 \$

4.4 Ressources informationnelles

La municipalité informe la population via les outils de communication existants comme le portail, le *Vivre à Laval*. La municipalité informe la population des différentes activités encadrées par l'entremise de la visibilité offerte aux organismes de sports de plateaux extérieurs. Cette visibilité se retrouve à travers différents moyens de promotion mis à la disposition des organismes reconnus.

5. ÉVALUATION

5.1 Rencontres annuelles

TITRE	PÉRIODE	INTERVENANTS	INFORMATIONS	LEADERSHIP
Planification des opérations	Février	Représentants VCCC et Travaux publics	Dépôt de l'échéancier de travail	VCCC
Planification de l'utilisation des plateaux	Mars	BML et les clubs locaux	Ouverture et disponibilité des terrains	BML
Rencontre de mi-saison	Juillet	Régisseur BML	Mise à niveau et retour début de saison	Régie
Évaluation des opérations	Septembre	BML et Travaux publics de secteur	Retour sur les opérations de la saison estivale	BML
Évaluation du déroulement de la saison	Octobre	BML et les clubs locaux		BML
Évaluation et planification pour la prochaine saison	Novembre	Régie et BML	Modifications à apporter au programme et opérations	Régie
Rapport d'évaluation	Décembre	Régie	Rapport et recommandations pour la prochaine saison.	Régie

5.2 Indicateurs d'utilisation des terrains synthétiques

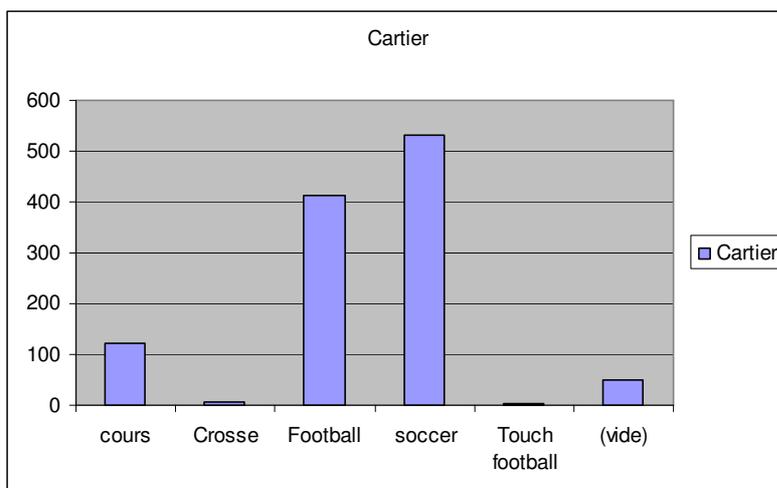
Après des investissements municipaux de plus de 10 M depuis 2008 dans l'aménagement de terrains performants avec et/ou sans partenaires, des indicateurs d'utilisation seront utilisés pour évaluer la gestion municipale des plateaux sportifs synthétiques. Les paramètres identifiés sont : le type de sport, les clients et le nombre d'heures d'utilisation (hebdomadaire, mensuelle et annuelle).

La période annuelle visée pour l'analyse de l'utilisation des terrains s'étend du début avril à la mi-novembre. La période hebdomadaire de grande utilisation « prime time » visée pour l'exercice est du lundi au vendredi de 18 h à 23 h et la fin de semaine de 9 h à 19 h, pour un total de 50 heures par semaine.

Il sera également possible d'identifier les plages horaires pas ou peu utilisées par les clients par terrain synthétique. L'utilisation minimale est basée sur une présence d'au moins 17 personnes par réservation. Ce nombre a été déterminé en fonction de l'utilisation d'une seule équipe de soccer sur le terrain, considérant qu'une équipe de soccer pratiquant sur terrain régulier peut aligner 16 joueurs. Ceci, dans l'esprit où la municipalité désire maximiser l'utilisation des plages disponibles.

Vous trouverez, ci-dessous, un exemple de rapport qui peut être produit à la fin de chaque saison. Les statistiques sont basées sur les *heures* de réservations inscrites dans le système GAL (Gestion des Activités de Loisirs) du VCCC. Nous devons nous assurer que ces données sont fiables et cohérentes, demandant ainsi une certaine rigueur de la part du personnel du VCCC dans la saisie et la modification des données. Ce rapport peut être produit pour chaque terrain annuellement.

Utilisation du terrain Cartier



Taux utilisation par sport	
Crosse	1%
Football	41%
Soccer	53%
Touchfoot	0,50%
Autre	5%
École	11%

5.3 Coût de revient des plateaux

Suite à une étude comparative des valeurs au marché pour l'ensemble de nos plateaux sportifs extérieurs, nous sommes en mesure d'évaluer, sommairement, la valeur des montants octroyés à nos organismes en subvention indirecte.

VALEURS AU MARCHÉ MUNICIPAL – LOCAUX ET PLATEAUX¹

Comparables : Montréal, Longueuil, Québec, Gatineau, Lévis,
Trois-Rivières et Sherbrooke

SITE/DIMENSION	VALEUR	JUSTIFICATION
Terrain de baseball	93 \$/heure ou à la partie	Comparable terrain de soccer
Terrain de balle-molle	93 \$/heure ou à la partie	Comparable terrain de soccer
Terrain de soccer	93 \$/heure ou à la partie	Selon étude de Soccer Laval
Terrain de mini-soccer	46,50 \$/heure ou à la partie	93 \$/heure X 50 %
Terrain de micro-soccer	18,60 \$/heure ou à la partie	93 \$/heure X 20 %
Terrain de football	93 \$/heure ou à la partie	Comparable terrain de soccer
Terrain de basketball extérieur	42,50 \$/heure	Comparaison terrain de tennis
Terrain de bocce extérieur	10,60 \$/heure	42,50 \$/heure X 25 %
Terrain de pétanque extérieur	10,60 \$/heure	42,50 \$/heure X 25 %
Terrain de tennis extérieur	42,50 \$/heure	150 000 \$/4000 h = 37,50 \$/h + 5 \$/h d'opération = 42,50 \$/h
Terrain de volleyball extérieur	18,60 \$/heure	93 \$/h X 20 %
Skate park	42,50 \$/heure	Comparaison terrain de tennis

En combinant le nombre d'heures d'utilisation des clients avec la valeur au marché, il sera possible de déterminer, dans le cas de nos partenaires (OSBL) sportifs utilisateurs, le montant de la subvention indirecte municipale. (coûts de revient)

Vous trouverez, à la page suivante, un exemple de bilan du coût de revient par utilisateur pour le terrain synthétique Cartier pour la saison 2011.

¹ Analyse et étude VCCC, division partenariat et soutien administratif, Laval 2005

5.4 Utilisation des plateaux par site/plateau

Ville de Laval
Service vie communautaire,
culture et communications

Utilisation des plateaux par site/plateau

Locaux: Soccer / Football GOC seulement: Oui

Date 2011-10-17

Date début : 2011-04-01 Date fin: 2011-11-30

Page 1

Secteur 2

Site	Plateau	Sous-plateau	Superficie	Client	Nombre d'heures	Coût revient/h	Valeur local	Montant facturé	Subvention indirecte
CARTIER	FOOTBALL			CLUB DE FOOTBALL LAVAL SUD-EST (DRAGONS) (#1040)	393:45	93.00\$	36,618.75\$		36,618.75\$
				ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER LAVAL (#456)	56:30	93.00\$	5,254.50\$		5,254.50\$
				CLUB DE SOCCER FABROSE INC. (#274)	1:30	93.00\$	139.50\$		139.50\$
				ASSOCIATION SPORTIVE MONTEUIL DE LAVAL (#297)	27:30	93.00\$	2,557.50\$		2,557.50\$
				CLUB DE SOCCER CENTRE-SUD DE LAVAL INC. (#178)	315:15	93.00\$	29,318.25\$		29,318.25\$
				Total Plateau: FOOTBALL	794:30		73,888.50\$		73,888.50\$
				Total Site : CARTIER	794:30		73,888.50\$		73,888.50\$
Total secteur : 2					794:30		73,888.50\$		73,888.50\$
<u>Total Rapport</u>					794:30		73,888.50\$		73,888.50\$

**6. DOCUMENTS PERTINENTS AU PROGRAMME CADRE DES
PLATEAUX SPORTIFS EXTERIEURS**

6.1 Guide de gestion des plateaux sportifs extérieurs

**6.2 Règlements régissant l'Octroi de permis d'utilisation adulte des
plateaux sportifs extérieurs**

6.3 Guide du moniteur surveillant des plateaux sportifs extérieurs

6.4 Échéanciers de travail des Bureaux municipaux lavallois

**6.5 Règlement L-4510 – Concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les
heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux**